

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles DUSSAULT, Maire.

Présents :

M. Philippe POIZAT, Mme Annie SOUSTELLE, M. Claude VUILLAUMIER, adjoints ;

Mme Karène BRUCHON M. Stéphane DURANTON, M. Éric FERAPY, Mme Marie-Thérèse LAMBERT, Mme Aurélie MARET, Mme Nadège REDON, Mme Fabienne TOURNIER, conseillers municipaux.

Absents représentés : Mme Patricia BORDE représentée par M. Claude VUILLAUMIER
M Christophe RAYAT représenté par Mme Marie-Thérèse LAMBERT

M. Philippe POIZAT est élu secrétaire de séance selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 21 septembre 2023 – Date d'affichage de la convocation 21 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Nombre de présents : 11 - Nombre de votants : 13

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

M. Gilles DUSSAULT, Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, M. Gilles DUSSAULT, Maire, soumet alors le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers de démission de membres élus conseillers municipaux

- *DELIBERATION portant sur le transfert de charge de la compétence Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH)*

- *Urbanisme.*

- *Informations et questions diverses.*

2023-20 DELIBERATION portant sur le transfert de charge de la compétence Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH)

Vu, l'article 169 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire expose que :

La compétence Accueil de loisirs sans hébergement porte sur l'accueil extrascolaire des enfants.

Jusqu'en 2018, 6 communes du territoire avaient une charge retenue sur leur attribution de compensation.

Il a été approuvé de réviser l'attribution de compensation des 6 communes concernées et de répartir la charge actuellement retenue sur l'ensemble des communes du territoire dès lors qu'elles ne disposent pas d'une offre locale d'intérêt communal.

La charge à répartir s'élève à 112 274 €.

La nouvelle répartition est calculée en fonction du nombre de journées / enfants de chacune des communes. Elle est réactualisée chaque année sur la base des journées /enfants par commune de l'année précédente pour déterminer l'Attribution de Compensation (AC) de l'année suivante.

Autrement dit : sur la base des données N-1, l'attribution de compensation est actualisée en année N pour définir les AC de l'année N+1.

Les communes qui gèrent directement ou par l'intermédiaire d'une subvention des Accueils de Loisirs communaux ne sont pas incluses dans la répartition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées du 15 juin 2023 joint ainsi que les montants détaillés dans le tableau ci-joint, lesquels sont conformes audit rapport ;

COMMUNES	Activité 2022		
	Nbre	%	AC à appliquer en 2024
ARTAS	444	3,68	4126
BEAUFORT	19	0,16	177
BEAUVOIR DE M.	274	2,27	2 546
BOSSIEU	130	1,08	1 208
BRESSIEUX	13	0,11	121
BREZINS	554	4,59	5 149
BRION	15	0,12	139
CHAMPIER	283	2,34	2 630
CHATENAY	18	0,15	167
CHATONNAY	970	8,03	9 015
CULIN	257	2,13	2 388
FARAMANS	535	4,43	4 972
GILLONNAY	329	2,72	3 057
LA COTE ST ANDRE			
LA FORTERESSE	14	0,12	130
LA FRETTE	239	1,98	2 221
LE MOTTIER	231	1,91	2 147

LENTIOL	0	0,00	0
LIEUDIEU	242	2,00	2 249
LONGECHENAL	107	0,89	994
MARCILLOLES	147	1,22	1 366
MARCOLLIN	9	0,07	84
MARNANS	0	0,00	0
MEYRIEU LES ETANGS	457	3,78	4 247
MONTFALCON	0	0,00	0
ORNACIEUX-BALBINS	254	2,10	2 361
PAJAY			
PENOL	165	1,37	1 533
PLAN	70	0,58	651
PORTE DES BONNEVAUX			
ROYAS	82	0,68	762
ROYBON	101	0,84	939
SARDIEU	380	3,15	3 532
SAVAS MEPIN	174	1,44	1 617
SILLANS	926	7,66	8 606
ST AGNIN SUR B.	181	1,50	1 682
ST CLAIR SUR G.	16	0,13	149
ST ETIENNE DE ST G.	1365	11,30	12 686
ST GEOIRS	52	0,43	483
ST HILAIRE DE LA C.	301	2,49	2 797
ST JEAN DE B.	942	7,80	8 754
ST MICHEL DE ST GEOIRS	35	0,29	325
ST PAUL D'IZEAUX	0	0,00	0
ST PIERRE DE B.			
ST SIMEON DE B.			
STE ANNE SUR G.	358	2,96	3 327
THODURE	113	0,94	1 050
TRAMOLE	453	3,75	4 210
VILLENEUV DE M.	343	2,84	3 188
VIRIVILLE	483	4,00	4 489
TOTAUX	12 081	100	112 274

- **D'autoriser** le Maire à procéder à toutes les démarches ou dépenses nécessaires.

URBANISME

PC : GIMARD Mikael : Route des Bruyères - construction d'un hangar à couverture photovoltaïque
PC : COLA Jérôme – 672 Route d'Arnevaux – création d'un abri auvent façade Nord/Ouest et une marquise façade Ouest

DP : VONLANTHEN Stéphane : Chemin de la Pernette – piscine de 24m²

DP : EYNARD Virginie : Système de panneaux solaires de 7.50m² pour eau chaude sanitaire

DP : TRANCHET Louis : Route de la Côte St André - Piscine de 32m²

DP : SIMONELLI Edith : Route de l'église – terrasse en bois de 11.73m² + pare-vue sur 4.50ml

DP : CHATAIN Amandine – 538 Route de l'Eglise – Fermeture partielle d'un balcon existant

DP : CHATAIN Amandine – 538 Route de l'Eglise – Prolongation d'une terrasse couverte en 2015 en limite Nord

DP : GRENIER Sébastien – 613 Route de Chenaux – Clôture en aluminium sur muret existant et remplacement du portail le long de la voie communale

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Devis Edition JP Martin de 4608.00€ TTC pour la conception et l'impression DICRIM.
- Bâtiment « les Charmettes » : l'avenant au bail emphytéotique a été signé le 29 août 2023. Depuis le 1^{er} septembre la commune est gestionnaire de ce bien immobilier ; il lui appartient de gérer le nettoyage des parties communes : deux entreprises ont été sollicitées pour un entretien à la quinzaine. L'entreprise MSN propreté a été retenue pour un montant mensuel de 76.00€ TTC Une rencontre aura lieu début octobre avec les élus et les résidents afin que ceux-ci fassent part de leurs éventuels problèmes et attentes liés à l'immeuble
- Enfouissement de la ligne haute tension dans la traversée du village ces travaux ont été réalisés en février 2022. Suite à un compactage de la tranchée non conforme, il était prévu initialement la reprise de celle-ci pendant les vacances de la toussaints 2023. Suite à une réunion sur site le 07 septembre avec les différents intervenants ces travaux devraient être reportés en juillet 2024 en simultané avec la réfection totale du revêtement elle-même prise en charge par le Département.
- Demande pour l'installation de Markus le camion, épicerie Bio et vrac, le mercredi de 17h à 19h – Avis défavorable
- Visite de la commission sécurité de la salle des fêtes le jeudi 5 octobre à 15h00
- Demande d'un agent pour la mise en place d'un temps partiel thérapeutique à compter du 25 septembre 2023
- Monsieur GRENIER Sébastien ayant démissionné de sa fonction de conseiller municipal et de membre élu au sein du CCAS il est donc nécessaire de désigner un nouveau représentant du CCAS. Madame MARET Aurélie est nommée en tant que représentant du CM.
- Monsieur FONTAINE Ludovic ayant démissionné de sa fonction de conseiller municipal et de sa fonction de correspondant défense, il est nécessaire de nommer un nouveau représentant. Gilles DUSSAULT est nommé correspondant défense.
- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a participé à une réunion en visio-conférence avec les services préfectoraux au sujet de la Zone d'Accélération des Energies Renouvelables : une réunion publique sera programmée avant fin 2023 afin de cibler les gisements éventuels sur la commune.
- Les élections des députés Européens auront lieu le 9 juin 2024.
- Choix du prestataire pour l'installation d'un panneau lumineux double face. 3 sociétés ont remis des offres de prix. La décision sera prise au prochain CM
- CME : les dossiers de candidature ont été distribués aux élèves
- Point sur l'entretien des voiries par Stéphane DURANTON. La réception des travaux de la mise en séparatif dans la traversée du village aura lieu le lundi 02 octobre.
- PCS : programmation des prochaines réunions.

Fin de séance à 23h00

Le Maire
Gilles DUSSAULT

Secrétaire de séance
Philippe POIZAT